

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 21

Artikel: Causerie : la cariole. - L'inoculation. - La vaccination. - L'institut vaccinal de Lancy, près Genève
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
 du Canton 15 c.)
 de la Suisse 20 c.) la ligne ou
 de l'Etranger 25 c.) son espace.

CAUSERIE

La variole. — L'inoculation. — La vaccination. — L'Institut vaccinal de Lancy, près Genève.

Le décret rendu tout récemment par le Grand Conseil, ratifiant la convention passée entre l'Etat de Vaud et l'Institut vaccinal de Lancy, sera, nous n'en doutons pas, bien accueilli par nos populations, car il s'agit ici de la santé et de l'intérêt de tous.

Nous pensons donc que quelques détails historiques sur la variole, l'inoculation et la vaccination, dès l'origine, ainsi que sur les progrès successivement acquis dans ce domaine jusqu'à ce jour, sont d'actualité.

La *variole*, appelée aussi *petite vérole*, n'est connue que depuis l'an 622, et il est probable qu'elle a été apportée du centre de l'Afrique en Europe, par les Sarrasins. Autrefois, cette maladie était un fléau terrible ; le tiers des individus atteints succombaient. On comprend, dès lors, combien la découverte d'un préservatif était désirée. Après de nombreuses observations, on constata que certaines maladies, celle-ci, entre autres, ne peuvent être contractées qu'une fois, ou du moins ne se reproduisent que très rarement chez le même individu. Ce fait inspira tout naturellement l'idée de communiquer à l'homme la variole par l'inoculation, en choisissant pour cela le moment où l'épidémie avait un caractère bénin, et où la santé de l'individu, la saison, le lieu et autres conditions hygiéniques lui permettaient de contracter impunément la maladie, dont il était dès lors préservé pour le reste de sa vie.

On inoculait alors la variole comme on inocule aujourd'hui la vaccine, c'est-à-dire en introduisant sous l'épiderme du virus variolique recueilli sur un malade, en piquant une pustule parvenue à maturité. Au quatrième jour, on apercevait une vésicule qui blanchissait, puis s'ombiliquait vers le sixième jour, en s'entourant d'un cercle rouge. Au septième jour, la maladie, locale jusque-là, devenait générale, et trente à quarante boutons apparaissaient bientôt sur la surface du corps. Ces boutons suppuraient pendant quelques jours, se desséchaient ensuite et ne laissaient aucune trace.

Telle était, dans la plupart des cas, la marche de la variole inoculée. Cependant, on voyait quelquefois une variole confluente se déclarer, et la mort s'en suivre.

Cette pratique était en usage depuis longtemps

dans l'extrême Orient et en Afrique, lorsqu'elle s'introduisit à Constantinople en 1673. Elle fut importée de là à Londres par Lady Montagu, qui en avait constaté les succès à Constantinople, où son mari était ambassadeur. D'Angleterre, la pratique de l'inoculation se répandit dans toute l'Europe, à partir de 1675. Cependant, elle était encore presque inconnue en France au commencement du XVIII^e siècle, et elle n'y fut autorisée qu'en 1764. Elle était généralement adoptée par les médecins, lorsque la découverte de Jenner, célèbre médecin anglais, vint la faire tomber en désuétude.

Dès 1775, Jenner remarqua que les hommes qui, en trayant les vaches, avaient contracté, aux mains, l'éruption qui se manifeste sur les trayons de ces animaux par des pustules contenant le virus vaccin, n'avaient jamais la variole. En mai 1796, il eut l'occasion de faire, à ce sujet, une expérience décisive. Une femme, présentant sur les mains des pustules de cow-pox, gagnées en trayant ses vaches, il se servit de la matière virulente contenue dans ces pustules pour inoculer un enfant de 8 ans, par deux piqûres au bras ; et des expériences répétées ne firent qu'accréditer de plus en plus la découverte de l'éminent praticien.

Notons, en passant, que, s'occupant avec non moins de succès de physiologie et d'histoire naturelle, ce fut Jenner qui éclaircit un point d'ornithologie jusque-là très obscur, celui qui concerne le coucou : la ponte de la femelle dans le nid d'autres oiseaux, le moyen qu'emploient les coucous, à peine éclos dans le nid où ils ont été couvés, pour en expulser les œufs ou les autres petits oiseaux, et usurper ainsi de la manière la plus illégitime, non seulement la demeure de ces derniers, mais la tendresse de leur mère.

Le cow-pox humanisé, c'est-à-dire reproduit sur l'homme, on put, dès lors, vacciner de bras à bras ou recueillir le vaccin au moyen de petits tubes capillaires, permettant de le transporter et de le conserver pendant un certain temps.

La vaccination a eu à lutter contre de nombreux préjugés, entre autres celui que la fièvre occasionnée par cette opération pourrait donner la variole. Erreur manifeste. S'il arrive quelquefois que les boutons de la variole apparaissent en même temps que ceux de la vaccine, il ne s'agit que d'une simple coïncidence ; le sujet était déjà sous l'influence de la variole, dont la période d'incubation peut durer 8, 12 et même 15 jours.

Les lignes suivantes, extraites du protocole des séances de la Municipalité de Lausanne, à la date du 31 août 1804, témoignent suffisamment de la répugnance générale que la vaccination inspirait à l'origine :

« Un avis ainsi conçu sera publié au son de la caisse : Les médecins de cette ville s'étant réunis en comité de vaccination, qui se rassemblera les lundi, mercredi et samedi, de 11 h. du matin à 1 h. après midi, les parents dont les enfants n'ont pas eu la petite vérole sont invités à profiter de cet acte de bienfaisance absolument gratuit. Le comité garantit ceux qui seront soumis à cette opération de tout danger qui pourrait en être la suite, et qu'ils ne prendront jamais la petite vérole, promettant 100 francs à tous ceux qu'il aura fait vacciner et qui, après avoir eu la vaccine, reprendraient la petite vérole, naturelle ou inoculée. »

Le principal argument mis en avant aujourd'hui contre la vaccination est celui de la possibilité d'introduire avec le vaccin une maladie infectieuse. Le fait est plus que discutable; il ne peut être nié. Mais on peut espérer que les résultats favorables obtenus, après une expérience de 4 ans, par le vaccin animal de Lancy, qui sera désormais distribué gratuitement à nos vaccinateurs, dissipera toutes les craintes.

Voici, pour terminer, quelques détails sur l'installation de M. Haccius.

L'étable de Lancy, qui peut loger cinq veaux ou génisses, est constamment aérée, propre, désinfectée. La litière est combinée de façon à éviter toute irritation des piqûres, souvent au nombre d'une centaine. — La nourriture des animaux se compose exclusivement de lait et d'œufs. — Une table mécanique, sur laquelle l'animal est couché, facilite l'inoculation et la récolte du cow-pox. — Les instruments dont on se sert sont passés à l'acide phénique et lavés à l'eau bouillante. Si l'animal ne jouit pas d'une parfaite santé, on ne récolte pas le vaccin. On ne prend, du reste, que des veaux qui pèsent de 100 à 200 kilos. — Quelques heures après la récolte du cow-pox, qui a lieu dès le cinquième jour, l'animal est conduit à l'abattoir où il est procédé à l'examen de ses organes, par un inspecteur désigné par le Département de Justice et Police. Si le poumon offre quelque lésion tuberculeuse, le vaccin est détruit. Pour l'expédition, le vaccin est recueilli sous deux états différents, la *lymphe* et la *pulpe*. La lymphe est mise en tubes capillaires, et la pulpe préparée entre deux plaques de verre, ou en très petits flacons. Cette dernière se conserve mieux et donne des résultats plus nombreux.

L. M.

Lausanne, le 18 mai 1885.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi d'ajouter quelques lignes, qui me semblent faire suite à l'article publié dans votre précédent numéro sous le titre : *Le mari et la femme dans le ménage*. Puisqu'il y est fait mention de leurs dépenses réciproques, il est juste de remarquer que, si c'est le mari qui prêche l'économie, il n'en donne

pas toujours l'exemple. Ainsi, quoique Madame ait une somme fixe pour ses frais de ménage, elle sait attendre avec patience jusqu'à la fin du mois, en retournant bien des fois dans sa main un écu de cinq francs, avant de le dépenser pour l'achat de quelque objet de fantaisie ou même de réelle utilité.

Monsieur, lui, n'attend pas la fin du mois; il s'accorde jurement ses petits plaisirs. A dix heures, c'est la chope, à la brasserie voisine; un peu plus tard, le vermouth ou l'absinthe (ce poison vert); après dîner, l'indispensable tasse de café, accompagnée du petit-verre; puis, à 4 heures, une nouvelle chope ou autre consommation avec un ami, — qui, par hasard, se trouve toujours là... — Ces malheureuses occasions de sortir, d'aller « piquer quelque chose », — pour me servir du langage adopté par nos seigneurs et maîtres, — il les déteste, dit-il, il fait son possible pour les éviter, mais il ne peut cependant pas refuser l'aimable invitation d'un ami, d'un voisin, d'un visiteur venu de loin, etc. Ce sont de ces nécessités regrettables, mais auxquelles il n'est pas possible d'échapper.

Comme vous le pensez, la femme doit s'incliner devant de tels arguments.

Le soir, quand Monsieur a fermé son bureau, son magasin ou son atelier, naturellement il ne peut pas aller s'enfermer dans son appartement en compagnie de sa femme et de ses enfants; c'est vraiment trop monotone après le travail de la journée; sa tête, sa pauvre tête fatiguée a besoin d'air, de distractions, de nouvelles. C'est dans ce but hygiénique et salutaire qu'il va s'installer dans l'atmosphère enfumée d'un café, non pas précisément pour consommer, mais plutôt pour lire les journaux, car un homme intelligent, un homme d'affaires ne peut pas rester étranger aux événements politiques; il faut qu'il sache ce que font les cabinets européens.

Malheureusement on constate qu'une fois au café, les journaux sont sa moindre préoccupation, mais qu'il fume beaucoup de cigarettes, — autre dépense, — qu'il s'entretient le plus souvent de banalités et ne néglige point les rafraîchissements.

Tel est le matin, tel est le soir.

On reste au-dessous de la vérité, en évaluant à 2 francs la dépense quotidienne qu'entraîne cette manière de vivre, soit 730 francs annuellement, sans compter l'imprévu.

Vous voyez, monsieur le rédacteur, que si Madame s'accorde, dans le courant du mois, une petite fantaisie de 5 francs, qui lui est utile, son mari ne se gêne pas d'en dépenser 60, tout en nuisant à ses affaires, à sa santé et en colorant petit à petit certaine partie saillante de son noble visage.

Et, à la fin du mois, lorsque la bourse de Madame est vide, il faut s'adresser à Monsieur, qui, en livrant péniblement ses écus, n'oublie pas de faire son sermon accoutumé sur l'économie et la nécessité de retrancher tout ce qui n'est pas absolument indispensable.

Je termine, monsieur le rédacteur, avec l'espoir que ces quelques lignes seront approuvées par les lectrices du *Conteur*, et qu'elles s'empresseront de les lire à leurs maris. De cette façon, ces messieurs entendront quelques vérités qu'ils auraient sans